

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de
l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : _____ Dossier complet le : _____ N° d'enregistrement : _____

1. Intitulé du projet

Mise en œuvre d'un rabattement de nappe temporaire dans le cadre de la construction d'un ensemble de logements - 62 Avenue du Président Roosevelt / 57-63 Rue Schaeffer à AUBERVILLIERS (93)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale **SCI AUBERVILLIERS RUE SCHAEFFER**

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale **ABDELKHALIK Salahdine, responsable d'opérations**

RCS / SIRET **8 1 0 4 3 3 7 2 2 0 0 0 1 6** Forme juridique **SCI**

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
17b	<p>Critère : Dispositifs de captage des eaux souterraines, lorsque le volume annuel prélevé est inférieur à 10 millions de mètres cubes et supérieur ou égal à 200 000 mètres cubes (excepté ZRE).</p> <p>Projet : Prélèvement temporaire moyen sur la nappe du Saint-Ouen s.l de 125 m3/h pendant 5 mois, avec un débit de pointe possible jusqu'à 173 m3/h pendant quelques semaines (et jusqu'à 3,5 mois max). Volume prévisionnel moyen de prélèvement de 456 300 m3 et volume max de 580 000 m3.</p>

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'un ensemble immobilier répartis en deux bâtiments de logements de type R+3 à R+8 sur un unique niveau de sous-sol de 3758 m². La surface de plancher créée est de 9980 m². L'emprise foncière totale du projet de l'ordre de 4300 m². Il s'agit d'une version modifiée d'un projet initial qui prévoyait 2 niveaux de sous-sols sur 2725 m² pour lequel un 1er DLE déclaration avait été monté et validé pour un volume de prélèvement de 134 000 m3 (accord DRIEE du 22/11/2018, dossier n°75-2018-00346) mais le volume de prélèvement nécessaire s'avère beaucoup plus conséquent. Aussi, l'infrastructure du projet a été rectifiée pour n'intégrer qu'un seul niveau de sous-sol et limité ainsi le prélèvement temporaire sur la nappe. Dans cette nouvelle version, la construction du niveau d'infrastructure impose un rabattement temporaire de la nappe à un débit moyen de 125 m3/h pendant 5 mois, avec un débit de pointe possible jusqu'à 173 m3/h pendant quelques semaines (et jusqu'à 3,5 mois max). Volume prévisionnel moyen de prélèvement de 456 300 m3 et volume max de 580 000 m3. Le rabattement de nappe sera adapté en fonction du planning des travaux avec un rabattement conséquent (Qmax: 173 m3/h) pour la phase de fondations (tête de pieux, longrines) puis réduction du rabattement (Qmoyen=125 m3/h) au niveau du fond de fouille général pour le reste de l'infrastructure. Arrêt du rabattement au niveau du plancher haut du sous-sol. La mise en œuvre d'un cuvelage permettra ensuite d'éviter tout prélèvement sur nappe pendant toute la phase d'exploitation du bâtiment.

4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre de la construction d'un ensemble immobilier avenue du Président Roosevelt / rue Schaeffer à AUBERVILLIERS (93) avec 2 bâtiments de type R+3 à R+8 sur un unique niveau de sous-sol commun, il est nécessaire de mettre un rabattement temporaire de la nappe en phase travaux (par pointes filtrantes périmétriques autour de la fouille et forages complémentaires dans la fouille) afin de pouvoir terrasser et construire le niveau d'infrastructure au sec.

En conséquence, la SCI AUBERVILLIERS RUE SCHAEFFER (Groupe LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS) souhaite mettre en œuvre un rabattement temporaire de la nappe du Saint-Ouen s.l. Ce rabattement temporaire représenterait un débit moyen de 125 m³/h pendant 5 mois, avec un débit de pointe possible jusqu'à 173 m³/h pendant quelques semaines (et jusqu'à 3,5 mois max). Volume prévisionnel moyen de prélèvement de 456 300 m³ et volume max de 580 000 m³.

Dès que les travaux de construction seront suffisamment avancés (plancher haut du sous-sol), le rabattement de nappe sera interrompu et la mise en œuvre d'un cuvelage étanche permettra d'éviter tout prélèvement sur nappe en phase définitive.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

A ce jour, les anciens bâtiments existants ont été démolis, les terrassements et les voiles périmétriques du sous-sol sont avancés à environ 50 % selon la version initiale du projet. Le permis de construire modificatif va conduire à modifier l'emprise de l'infrastructure avec :

- Destruction d'une partie des voiles périmétriques
- Poursuite des terrassements et reconstruction d'une partie des voiles périmétriques
- Réalisation des fondations par pieux
- Création du dispositif de rabattement et mise en service
- Achèvement des terrassements, voiles périmétriques, fondations (tête de pieux, longrine)
- Poursuite de la construction jusqu'au plancher haut du sous-sol
- Arrêt rabattement de nappe
- Poursuite et fin des travaux y compris mise en œuvre d'un cuvelage étanche

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La mise en œuvre du cuvelage étanche au droit du niveau de sous-sol permettra d'éviter tout prélèvement sur nappe pendant toute la phase d'exploitation du bâtiment.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dans sa version initiale avec la construction de 10 100 m² de plancher, un examen cas par cas avait déjà été déposé à l'autorité environnementale (DRIEE) le 16 septembre 2015 au titre de la rubrique n°36 (+ de 10 000 m² de plancher) du tableau annexé à l'article R122-2 du code de l'environnement. A l'issue de l'instruction, une dispense de réalisation d'étude d'impact avait été accordée à la Maîtrise d'Ouvrage par la DRIEE au travers de sa décision n°DRIEE-SDDTE-2015-129 du 09/10/2015.

Dans le cadre de sa version modifiée, le projet prévoit la création de 9980 m² de plancher et le prélèvement max de 580 000 m³ dans la nappe du Saint-Ouen s.l. Le projet n'est donc plus soumis qu'à la rubrique 17b du tableau annexé à l'article R122-2 du code de l'environnement. De plus, le projet sera soumis à déclaration au titre de la rubrique 1.1.1.0 (création dispositif rabattement), et à autorisation au titre de la rubrique 1.1.2.0 (prélèvement sur nappe) de l'article R214-1 du code de l'environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise foncière totale	4304 m ²
Surface de plancher	9980 m ²
Surface du sous-sol	3758 m ²
Nombre de logements construits	144

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

57, 59, 61, 63 rue Schaeffer et 62 avenue du Président Roosevelt à AUBERVILLIERS (93).
Parcelles cadastrales I51-I53-I54-I55-I56-I57

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 0° 2' 2'' 4''' 30 Lat. 4° 8' 5'' 0''' 70

Point d'arrivée :

Long. 0° 2' 2'' 4''' 60 Lat. 4° 8' 5'' 0''' 70

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des infrastructures de l'Etat dans le département de la Seine Saint-Denis (3ème échéance, période 2019-2023). PPBE adopté par l'arrêté 2020-0765 du 16/03/2020.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La commune d'Aubervilliers est concernée par le Plan De prévention des risques de Mouvement de terrain liés aux cavités souterraines (poches de dissolution du gypse) et approuvé le 18/04/1995.</p> <p>Cependant, le projet se situe en dehors du périmètre du dissolution du gypse qui se situe à environ 130 m à l'est du projet.</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement temporaire moyen sur la nappe du Saint-Ouen s.l de 125 m3/h pendant 5 mois, avec un débit de pointe possible jusqu'à 173 m3/h pendant quelques semaines (et jusqu'à 3,5 mois max). Volume prévisionnel moyen de prélèvement de 456 300 m3 et volume max de 580 000 m3. Prélèvement réalisé uniquement pendant la construction de l'infrastructure (fondations et sous-sol) : arrêt du rabattement lorsque la construction sera au stade du plancher haut du sous-sol. Pas de prélèvement en phase définitive (protection infrastructure par cuvelage).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le prélèvement temporaire sur la nappe du Saint-Ouen s.l concernera la masse d'eau souterraine FRHG104 correspondant à l'Eocène du Valois. Ce prélèvement aura certes un rayon d'action de l'ordre de 570 m autour de la fouille mais sera arrêté au bout de 5 mois, ce qui ne modifiera pas sensiblement la masse d'eau FRHG104. Signalons également que les dispositions du SDAGE du bassin Seine-Normandie pour cette masse d'eau concerne la nappe plus profonde de l'Yprésien qui n'est pas concernée par le prélèvement. Le projet est compatible avec les dispositions du SDAGE.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Aubervilliers est concernée par le Plan De prévention des risques de Mouvement de terrain liés aux cavités souterraines (poches de dissolution du gypse) et approuvé le 18/04/1995. Cependant, le projet se situe en dehors du périmètre du dissolution du gypse qui se situe à environ 130 m à l'est du projet. Le projet se situe dans une zone d'aléa faible pour le retrait/gonflement des argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejet temporaire en phase travaux uniquement d'eau souterraine issues du rabattement de nappe (580 000 m3 max) vers les réseaux d'assainissement de Plaine Commune rue Schaeffer et éventuellement temporairement vers le réseau départemental côté rue Roosevelt. En phase d'exploitation, rejet d'eaux pluviales vers les réseaux d'assainissement au débit de fuite autorisé et avec un volume de stockage de 81,38 m3 (bassin de rétention et toitures gravillonnées).
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Construction d'immeubles de logements en lieu et place d'anciens bâtiments existants

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le prélèvement sur nappe est réduit au strict minimum indispensable pour pouvoir construire l'infrastructure du bâtiment. D'après les caractéristiques de la nappe, le prélèvement aura un rayon d'action de l'ordre de 570 m autour de la fouille. Aucune zone NATURA 2000 ou ZNIEFF, ou zones naturelles ne sont présentes dans ce rayon. Une zone humide est présente à 500 m du projet autour du canal de Saint-Denis mais le rabattement induit par le prélèvement y sera au maximum de 0,09 m, soit une valeur faible par rapport aux battements saisonniers (0,4 m minimum) ou intersaisonniers (jusqu'à 1,6 m) naturels de la nappe.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de la dispense de l'évaluation environnementale déjà obtenue le 09/10/2015 pour la version initiale du projet et au regard des modifications du projet qui ne concernent quasiment que l'emprise du sous-sol avec un prélèvement temporaire sur la nappe du Saint-Ouen s.l dans une zone urbanisée et non sensible (prélèvements en dehors de toute zone naturelle protégée), le projet dans sa nouvelle version devrait pouvoir être également dispensé d'évaluation environnementale.

Signalons par ailleurs que les travaux de pointes filtrantes et forages sont limités dans le temps (1 mois) et en surface (3800 m²). Ils seront réalisés selon les règles de l'art et norme en vigueur. Ainsi, le risque de dégradation de l'état actuel de la nappe est très limité et le projet n'étant pas de nature à porter atteinte à l'environnement, le projet ne nécessite a priori pas d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

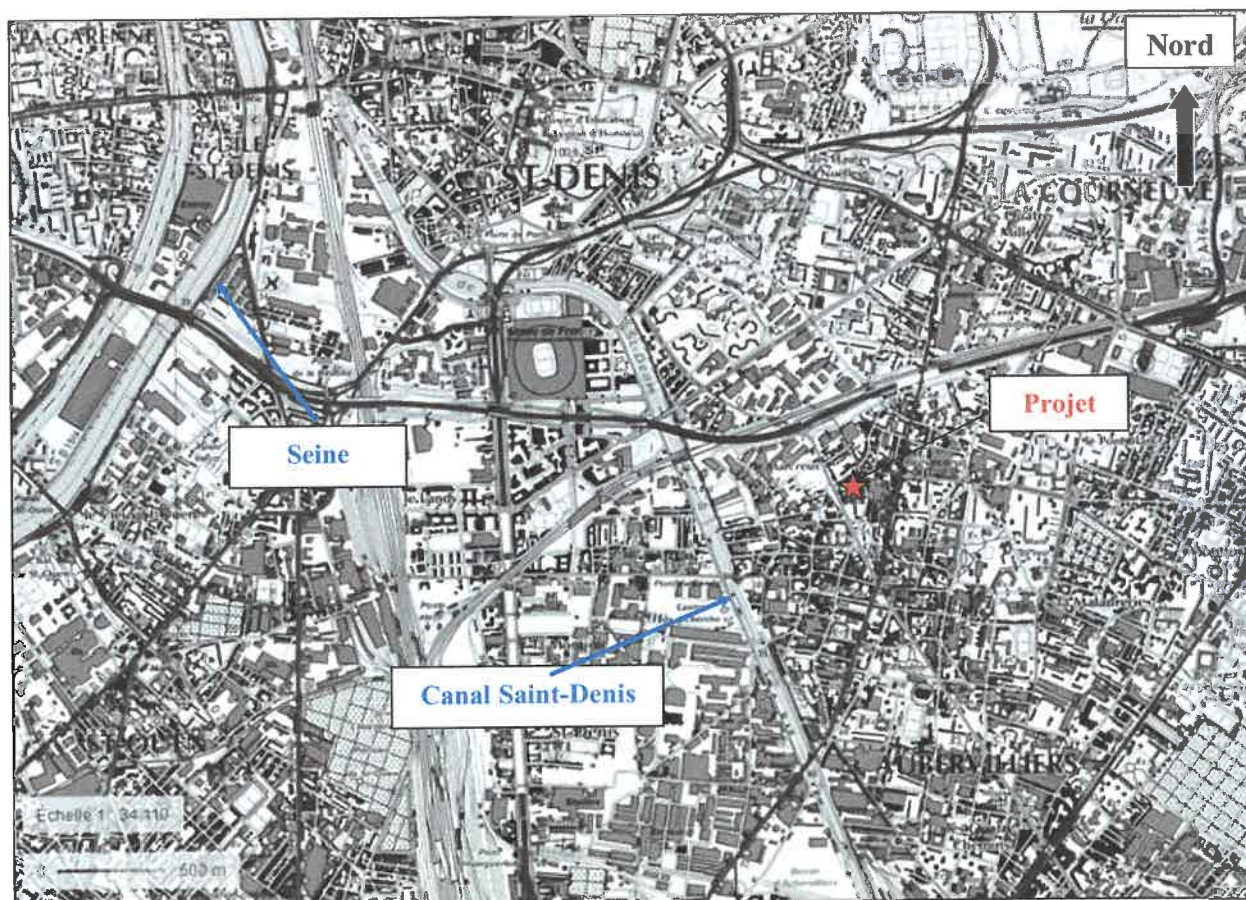
Fait à Boulogne-Billancourt

le, 07/08/2020

Signature


SCI Adbevilliers
rue Schaeffer
60 Route de la Meise - CS 20040
92773 Boulogne Billancourt Cedex
Capital 100000 €

Annexe 2 : Localisation géographique du site



Source du fond de carte : Géoportail

1000 m

Annexe 3 : Photographies (voir angle prise de vue sur carte annexe 5)

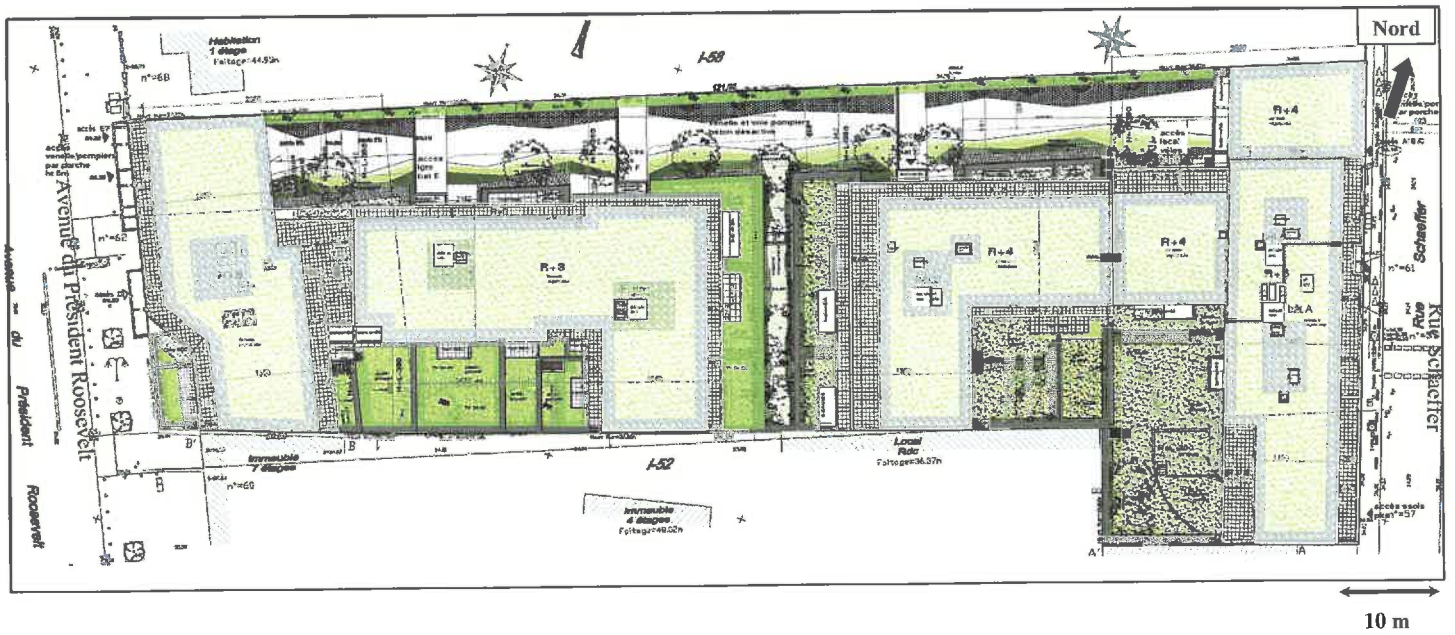
Côté rue Roosevelt (mars 2020)



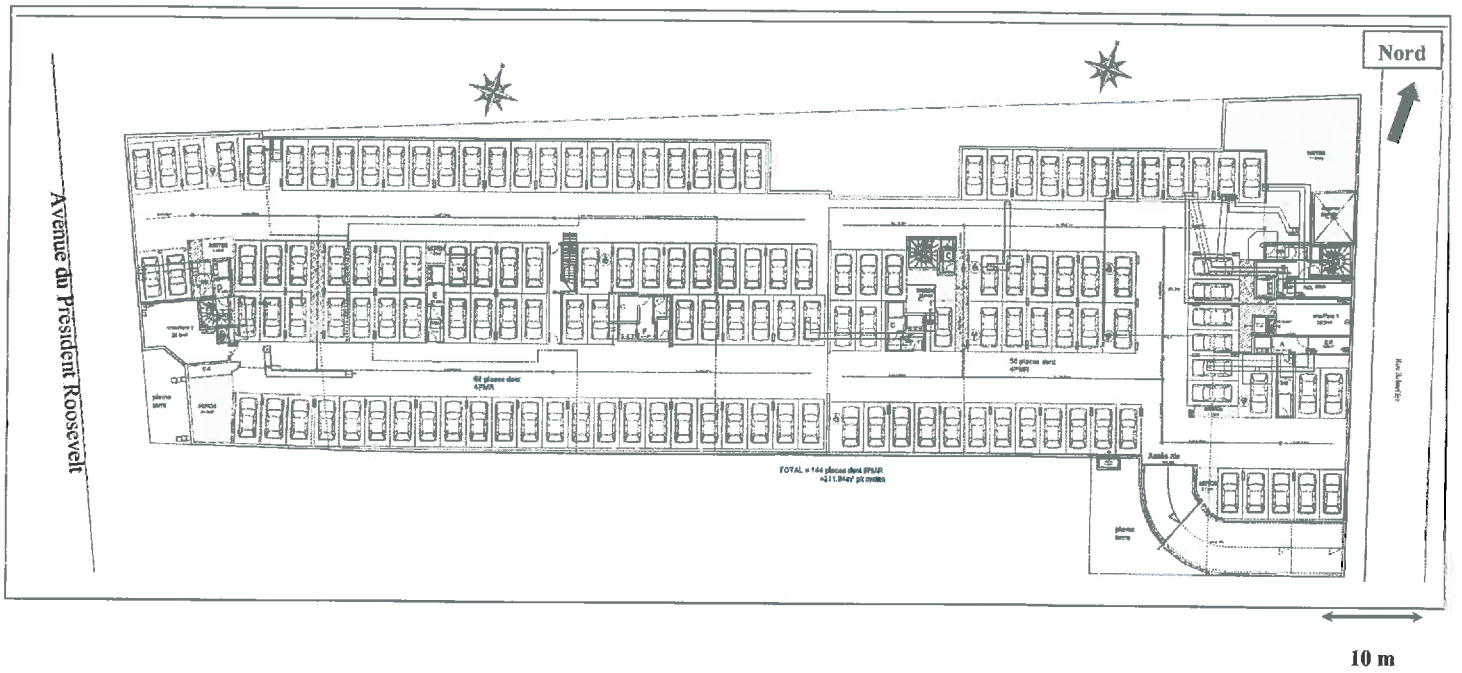
Côté rue Schaeffer (mars 2020)



Annexe 4-1 : Plan masse du projet



Annexe 4-2 : Plan du sous-sol



Annexe 5-1 : Vue aérienne des alentours du projet



Annexe 5-2 : Description sommaire des alentours du projet

Le terrain est bordé à l'ouest par l'avenue du Président Roosevelt. C'est une voie à double sens de 25m de large. Un bâtiment collectif de 7 étages, ainsi qu'un pavillon encadrent le terrain. A l'est, la rue Schaeffer, d'environ 10 m de large, à une circulation à sens unique, et est bordée de pavillons et de collectifs récents de R+3 et de R+5. Les limites nord et sud sont constituées de pavillons, et de locaux divers.

Avenue du Président Roosevelt, le voisinage construit est constitué de collectifs de grand gabarit, de maisons individuelles, et de locaux divers dont le quartier récemment aménagé « l'espace rencontre ».

La rue Schaeffer est moins passante, les gabarits des immeubles récents sont de R+3 et R+4.

Annexe 6 : Cartographie des zones NATURA2000 aux alentours du projet

